



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XXIII)/7 (Vol. II)
1^{er} novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-troisième session extraordinaire, troisième partie
Genève, 3-10 octobre 2006

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LA
TROISIÈME PARTIE DE SA VINGT-TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
(EXAMEN À MI-PAROURS)**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 10 octobre 2006

Volume II

Résumé des débats

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
PRÉFACE	3
I. DÉBAT D'ORIENTATION DE HAUT NIVEAU – LA CNUCED, LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION À MENER	4
II. LA MONDIALISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	15
III. COHÉRENCE DES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT ET DES PROCESSUS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX DANS L'OPTIQUE DU DÉVELOPPEMENT	19
IV. LA CNUCED, LE PROCESSUS DE RÉFORME DE L'ONU ET LE DÉVELOPPEMENT	25
Annexes	
I. PARTICIPATION.....	31
II. LISTE DES DOCUMENTS.....	34

PRÉFACE

Le présent volume (vol. II) du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-troisième session extraordinaire (examen à mi-parcours) contient le résumé des déclarations faites au cours de la session.

Toutes les autres questions relatives à la vingt-troisième session extraordinaire du Conseil sont consignées dans le volume I du rapport, intitulé Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies¹. Il s'agit notamment des décisions du Conseil, ainsi que des questions de procédure et des questions institutionnelles.

¹ Voir TD/B/(S-XXIII)/7 (Vol. I).

CHAPITRE I

DÉBAT D'ORIENTATION DE HAUT NIVEAU – LA CNUCED, LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION À MENER (Point 4 de l'ordre du jour)

Déclarations liminaires

1. Le **Président** a ouvert le débat d'orientation de haut niveau en faisant observer que tous les thèmes subsidiaires revêtaient une importance cruciale pour l'intégration véritable et équitable des pays en développement dans l'économie mondiale, dans l'optique d'un développement durable et d'une réduction de la pauvreté. L'indépendance et le traitement intégré du commerce, du développement et des questions connexes définissaient le rôle de la CNUCED en tant qu'organe de réflexion sur les questions relatives au développement. Dans le cadre de la mondialisation, il était plus important que jamais d'élaborer de bonnes stratégies de développement au niveau national, parallèlement à l'instauration d'un cadre propice et favorable au niveau international.

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que l'objectif du débat d'orientation de haut niveau était d'examiner: i) le rôle de la mondialisation dans le développement; ii) l'interaction entre les stratégies nationales et internationales de développement; et iii) le rôle du système des Nations Unies, et en particulier de la CNUCED, dans ces processus. Si la mondialisation offrait sans conteste de vastes possibilités de promouvoir la croissance et le développement, il existait une grande disparité dans la répartition, entre les pays en développement, des gains qui en étaient retirés. Certains pays en développement, en grande majorité des PMA, étaient de plus en plus marginalisés dans le processus d'intégration économique mondiale. L'indice du commerce et du développement de la CNUCED montrait que, même si un pays ouvrait ses marchés et avait accès aux marchés des pays développés, cela ne suffisait pas toujours à contribuer à son développement. Ce qui importait le plus était la capacité de saisir au mieux les chances qu'offrait la mondialisation, à savoir l'aptitude à produire des biens et des services, les connaissances nécessaires à la création d'un vaste outil industriel et l'infrastructure qui permettait de commercer et de communiquer, ainsi que la capacité financière de satisfaire aux besoins de la population en matière de santé et d'éducation et de mettre en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques propices à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la concurrence.

3. L'adoption de bonnes politiques intérieures devait aller de pair avec des efforts cohérents et coordonnés de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'aide pour le commerce devrait jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités, en consolidant l'infrastructure, en créant des capacités d'offre et en faisant face aux coûts d'ajustement liés aux réformes commerciales. Le renforcement des capacités exigeait une augmentation sensible de l'investissement productif, notamment de l'APD, dans les trois domaines suivants: amélioration des ressources de base pour la production, notamment les ressources naturelles, humaines et financières; renforcement des capacités entrepreneuriales et technologiques; et établissement de liens vigoureux de production.

4. La CNUCED continuerait d'œuvrer au renforcement des capacités productives des pays en développement par des synergies entre ses trois piliers – recherche et analyse, coopération technique et formation de consensus intergouvernemental. Elle exploiterait aussi au mieux ses

connaissances spécialisées dans des domaines comme les politiques et stratégies commerciales, la facilitation du commerce, la gestion de la dette, l'entrepreneuriat, la promotion de l'investissement et la diversification de la production pour s'affranchir de la dépendance à l'égard des produits de base. Dans le cadre du processus consistant à repenser le rôle du système des Nations Unies dans le développement, la raison d'être de la CNUCED demeurerait sans conteste de traiter les questions de commerce et de développement et d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. En cette période préparatoire à la douzième session de la Conférence et au-delà, l'objectif prioritaire de la CNUCED était d'aider les pays en développement à acquérir la capacité de tirer parti du commerce, de manière à promouvoir le développement et à réduire la pauvreté. La CNUCED contribuerait à la réalisation de cet objectif, notamment en mettant en œuvre les recommandations formulées par le Groupe de personnalités, en consultation étroite avec les États membres.

Principaux orateurs

5. **S. E. M. Bernard Makuza, Premier Ministre du Rwanda**, a dit que l'examen de la politique d'investissement de son pays par la CNUCED et le Guide de l'investissement au Rwanda publié par cette dernière s'étaient apparentés à un cours de formation accélérée aux activités de l'institution. À l'ère de la mondialisation, la CNUCED avait un rôle encore plus grand à jouer que lors de sa création, afin d'aider les pays qui ne participaient encore que faiblement à l'économie mondiale. Parmi ces pays du «tiers monde», certains enregistraient des progrès socioéconomiques soutenus et réguliers et avaient en grande partie rattrapé le monde développé. Mais il y avait aussi des pays qui demeuraient en développement et d'autres qui recherchaient encore le chemin du développement.

6. Pour examiner «l'action à mener» par la CNUCED, il fallait commencer par regarder l'histoire de l'institution. La CNUCED avait été créée pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale et à progresser. Ses travaux de recherche et d'analyse avaient mis en lumière les problèmes propres aux pays en développement, et son assistance technique était activement recherchée par ces pays. Le Rwanda était l'exemple d'un pays qui avait dernièrement bénéficié des résultats concrets de l'assistance technique de la CNUCED sous la forme d'un examen de sa politique d'investissement.

7. La CNUCED avait servi de cadre à un échange d'idées entre de multiples partenaires du développement: gouvernements, organisations internationales, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales, secteur privé et milieux universitaires. Elle avait la tâche ardue d'harmoniser les points de vue des différents acteurs afin de trouver un terrain d'entente sur la manière de stimuler le développement socioéconomique des pays.

8. Compte tenu de la situation des pays marginalisés dans le processus mondial de développement, il était clair que l'on continuait d'avoir besoin de la CNUCED. Le Premier Ministre a salué l'attention prioritaire que la CNUCED accordait à l'Afrique ainsi que ses diverses formes d'assistance au continent, notamment dans les domaines suivants: négociations commerciales internationales, appui aux stratégies nationales et régionales, travaux de recherche et d'analyse sur des problèmes essentiels, assistance technique, formation et conseils en matière de stratégies d'investissement.

9. Même si la CNUCED était toujours aussi pertinente que 40 ans auparavant, elle devrait s'efforcer de se réinventer en permanence afin de devenir encore plus efficace dans un monde en mutation. Les pays les plus pauvres devraient être les plus grands bénéficiaires de ses activités. En outre, le lien entre les travaux de recherche et l'assistance technique devrait être renforcé afin d'accroître l'efficacité de l'institution.

10. **S. E. M. Kamal Nath, Ministre du commerce et de l'industrie (Inde)**, a appelé l'attention sur les résultats économiques remarquables que les pays en développement avaient enregistrés au cours des dernières années, en particulier les résultats économiques sans précédent de l'Afrique. Il a souligné l'importance du rôle de la CNUCED dans l'étude de la contribution du système commercial international au développement et a affirmé son soutien aux travaux de recherche indépendants de la CNUCED sur les questions de commerce et de développement. La CNUCED devrait continuer de suivre l'évolution du commerce mondial, par exemple l'importance croissante des produits et services innovants ainsi que de la libéralisation du commerce et de l'intégration économique Sud-Sud, afin que tous les participants puissent en récolter les fruits.

11. L'architecture institutionnelle de la gouvernance économique internationale ne tenait pas compte du développement. Afin de remédier à cette iniquité politique entre les pays développés et les pays en développement, les asymétries actuelles de pouvoir au sein de l'OMC et au niveau institutionnel devraient être corrigées grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique. Cela permettrait aux petits pays en développement de participer véritablement aux négociations commerciales. La création de bourses de commerce entre les pays en développement était aussi un moyen prometteur de favoriser l'essor des échanges; par exemple, l'Inde avait participé activement à l'élaboration d'accords récents de libre-échange et de coopération économique au niveau régional.

12. Les activités de la CNUCED visant à accroître les possibilités de développement des pays en développement étaient très importantes, notamment celles qui les aidaient à surmonter les obstacles complexes rencontrés en matière de commerce et de développement, à analyser les politiques, à examiner les asymétries sur les marchés internationaux et à renforcer les capacités commerciales. Enfin, le Ministre a noté que le développement était un effort collectif exigeant un partenariat efficace entre les pays développés et les pays en développement pour faire face aux problèmes actuels.

13. **S. E. M^{me} Paula Lehtomäki, Ministre du commerce extérieur et du développement (Finlande)**, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion, a noté que dans un monde en mutation, la principale mission de la CNUCED – intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale – demeurait essentielle dans la stratégie mondiale visant à soulager ces pays. La mondialisation soulevait des problèmes complexes, mais elle offrait aussi des chances d'intégration bénéfique dans l'économie mondiale. À cette fin, les pays en développement avaient besoin de politiques durables sur les plans social et environnemental afin de renforcer leur cadre réglementaire, leur bonne gouvernance, leurs capacités productives et leur infrastructure. Le commerce pouvait être un moteur puissant d'intégration économique et de réduction de la pauvreté, et devrait être intégré aux plans nationaux de développement des pays en développement.

14. L'UE, pour sa part, ferait de son mieux pour obtenir une reprise rapide des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, dont l'aboutissement contribuerait beaucoup à une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Elle continuerait aussi d'apporter une assistance liée au commerce pour aider les pays à tirer parti des débouchés découlant de l'ouverture des marchés. Elle soutenait des initiatives telles que l'aide pour le commerce, dans laquelle la CNUCED jouait par définition un rôle, et le Cadre intégré renforcé, qui devrait être mis en œuvre prochainement. Elle appelait la CNUCED à coopérer avec d'autres organisations afin de continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs institutions et leurs politiques relatives au commerce, à surmonter les contraintes pesant sur leur offre, et à améliorer la compétitivité et la qualité de leurs produits. L'UE s'inquiétait du risque de marginalisation des PMA et d'autres pays pauvres et vulnérables dans l'économie mondiale, en particulier des pays africains. Les problèmes profonds que ces pays rencontraient, surtout dans les domaines des exportations, de l'investissement et du renforcement des institutions au service de la compétitivité et de l'innovation, devraient continuer de figurer au premier plan des travaux de la CNUCED.

15. L'examen a mi-parcours se déroulait dans le contexte plus large de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui visait à en améliorer le fonctionnement. Le Secrétaire général de la CNUCED avait participé activement à l'examen des activités internes de l'institution et avait fait preuve de courage en s'attaquant aux problèmes avec créativité et ouverture d'esprit. L'UE se félicitait des travaux du Groupe de personnalités et était disposée à réfléchir avec d'autres aux recommandations formulées dans le rapport du Groupe.

16. La Ministre a noté qu'une grande partie de l'aide au développement liée au commerce de la Finlande était allée aux activités de coopération technique de la CNUCED. Toutefois, une grande attention était accordée à l'efficacité et à l'efficacé de tous les programmes et organismes de coopération technique, et leur pertinence était constamment évaluée. La CNUCED pourrait mieux tirer parti de ses avantages comparatifs dans le système des Nations Unies et par rapport aux autres organisations. Elle pourrait être «plus légère, plus dynamique et plus rentable».

17. Malgré un vigoureux attachement de tous les États membres, ceux-ci étaient véritablement préoccupés par l'avenir de la CNUCED. Consensus, dialogue et échanges étaient nécessaires pour surmonter cette épreuve. La CNUCED avait les connaissances et les capacités voulues pour renforcer son rôle en tant qu'organe des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement. Elle avait besoin de s'adapter au contexte mondial actuel et au rythme des changements.

18. Enfin, la Ministre a souligné, au nom de l'UE, que les efforts de réforme en cours ne devraient en aucune façon amoindrir la place de la CNUCED; ils devraient au contraire viser à maintenir son efficacité, son efficacité et sa pertinence.

Principaux intervenants

19. **M. Gerald Andersen, Vice-Secrétaire d'État adjoint (États-Unis)**, a dit que la plus grande contribution de la CNUCED était ses travaux sur les contraintes pesant sur l'offre – faiblesse des institutions, lourdeur des procédures administratives et juridiques, médiocrité des infrastructures physiques liées au commerce, coût élevé des facteurs de production et de

commerce, faible productivité. La CNUCED pouvait apporter ses compétences techniques à l'initiative de «L'aide pour le commerce». Toutefois, il a souligné que les donateurs fourniraient une aide là où celle-ci donnerait les meilleurs résultats et où il existait déjà une volonté politique. La CNUCED devrait proposer des moyens de mettre davantage à contribution pour le développement les rapatriements de fonds de travailleurs expatriés et les IED. Les États jouaient un rôle vital en créant les conditions pour attirer les investissements, y compris les flux privés, et promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat. La CNUCED négligeait l'épargne intérieure et le capital foncier non enregistré, qui pouvaient être extrêmement élevés dans les pays en développement, en tant que sources de financement du développement.

20. Sur la question de la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus internationaux, l'intervenant a évoqué les préoccupations exprimées concernant une éventuelle politique commerciale et industrielle dynamique. Il a suggéré que le rôle des gouvernements soit limité à l'identification des domaines où le secteur privé manquait de compétitivité, ou des secteurs où les marchés s'étaient transformés. Pour ce qui était de la marge d'action faisant défaut aux pays en développement, en particulier concernant la limitation des subventions et l'imposition de critères de résultats aux investisseurs étrangers, la participation de ces pays aux négociations multilatérales leur donnerait des possibilités d'influer sur les résultats négociés. Les États-Unis avaient versé d'importantes contributions financières pour le renforcement des capacités liées au commerce afin que les partenaires aux négociations puissent correctement évaluer les compromis à trouver entre les avantages qu'il y avait à accepter des règles et des engagements internationaux et les contraintes imposées par une réduction de la marge d'action.

21. Dans le contexte de la réforme de l'ONU, l'intervenant a dit qu'il ne pensait pas que la réforme accordait suffisamment d'importance à ce qui devait être fait au niveau national. Les plans nationaux de développement étaient le meilleur moyen d'atteindre les objectifs de développement, à travers le travail coordonné des gouvernements nationaux avec les bureaux locaux des institutions multilatérales et bilatérales. La CNUCED devait renforcer ses liens avec le PNUD, l'UNOPS et les équipes de pays, de façon que ceux-ci puissent davantage utiliser ses compétences.

22. En conclusion, la CNUCED allait au-delà des limites des mandats des différents organismes du système des Nations Unies lorsqu'elle s'intéressait aux structures internationales du financement. Il existait des institutions financières internationales qui avaient un mandat pour cela; elles avaient engagé leurs propres réformes, s'agissant notamment de permettre aux pays en développement de se faire davantage entendre.

23. **M. Henrik Harboe, Directeur du Ministère norvégien des affaires étrangères**, a dit que la CNUCED avait certes compétence pour traiter les questions de développement au sein du système des Nations Unies, mais il n'était pas sûr qu'elle joue son rôle de façon optimale. Les réformes de la CNUCED et de l'ONU visaient non seulement à rationaliser les structures ou à économiser des ressources financières, mais aussi à accroître la contribution du système des Nations Unies au développement et à la réduction de la pauvreté. L'appui au système des Nations Unies était, pour le Gouvernement norvégien, un objectif important de sa politique extérieure, car le système multilatéral était indispensable aux petits pays et à la réalisation des OMD. La CNUCED devait arbitrer entre un large mandat relatif au commerce et au développement, ainsi qu'aux questions connexes, et les demandes qui lui étaient adressées

pour qu'elle mène des activités plus ciblées. Selon l'intervenant, la CNUCED manquait de précision et de priorités claires, ainsi que de cohérence dans ses orientations. Elle avait progressivement perdu son rôle et sa pertinence en tant qu'institution expressément chargée des questions de commerce et de développement au niveau mondial, et ses débats avaient beaucoup perdu de leur intérêt. Elle courrait à l'échec si elle ne changeait pas. Elle devait trouver sa place dans l'évolution de l'architecture économique mondiale, et le dialogue intergouvernemental devait conduire à des résultats plus concrets. De plus, l'orateur estimait que le secrétariat de la CNUCED occupait une place trop grande par rapport aux représentants des gouvernements, dont le rôle était très important pour les débats puisqu'il reposait sur la réalité.

24. Le Gouvernement norvégien faisait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités, et il se félicitait de l'initiative du secrétariat et de la participation de tous les intéressés. La réforme de la CNUCED devait conduire l'institution à renforcer son rôle de laboratoire de réflexion, capable de fournir des analyses prospectives et faisant autorité sur la mondialisation et sur la participation des pays en développement au système multilatéral. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités devaient compléter les activités analogues réalisées par d'autres organisations telles que le CCI et l'OMC. Les recommandations du Groupe des personnalités étaient un bon point de départ pour une réforme à laquelle le Gouvernement norvégien était attaché.

25. **M. Toufiq Ali, Ambassadeur du Bangladesh**, a dit que toutes les organisations internationales avaient eu à s'adapter au changement, mais il était préoccupé par les aspects philosophiques de ce changement. Pour permettre à tous les pays de tirer profit de la mondialisation, il fallait se demander pourquoi il y avait des asymétries entre les pays. Dans le «paradigme du développement», le commerce était devenu plus important que l'aide, puisque les pays en développement dépendaient de leurs partenaires développés pour l'accès aux marchés et la technologie. L'architecture financière de la mondialisation, qui obéissait aux mécanismes du marché, faisait la part belle aux flux financiers privés. Toutefois, ces flux ne pouvaient être bénéfiques pour le développement sans structures et conditions adéquates dans les pays en développement.

26. Les trois piliers de la CNUCED se renforçaient les uns les autres. Les publications phares de l'institution alimentaient la réflexion dans les pays en développement et les activités d'assistance technique continuaient d'être utiles à ces pays, qui prenaient ainsi davantage conscience de la mondialisation et pouvaient davantage participer au commerce mondial. La CNUCED devait être un laboratoire de réflexion, apportant des idées échappant à toute contrainte idéologique. Dans le contexte de la réforme de la CNUCED, l'intervenant a demandé au secrétariat d'exprimer ses vues sur le rapport du Groupe de personnalités et l'application des recommandations correspondantes.

27. Les pays n'avaient pas tous réussi à intensifier leur croissance grâce au commerce. Si le commerce était essentiel pour le développement, d'autres éléments tels que l'environnement, la biodiversité et la bonne gouvernance influaient aussi sur le développement. Les politiques économiques internationales étant actuellement examinées dans des institutions où les pays en développement n'avaient pas vraiment leur mot à dire, le rôle essentiel de la CNUCED était d'aider ces pays à se faire entendre à propos des deux asymétries qui caractérisaient la gouvernance économique internationale. La première était que les actuels mécanismes monétaires et financiers n'étaient pas organisés sur la base de règles multilatérales,

selon lesquelles les principes fondamentaux s'appliqueraient à tous les participants. La seconde était que les règles commerciales multilatérales avaient la même valeur juridique contraignante pour tous, mais elles étaient économiquement plus favorables aux pays développés, et cela aboutissait à réduire la marge d'action des pays en développement.

Résumé par le Président du débat interactif

28. Au cours du débat interactif, plusieurs représentants ont dit que l'examen à mi-parcours devrait servir à renforcer la CNUCED et à en accroître le dynamisme. Ils appréciaient que le Secrétaire général ait cherché à le faire par le biais d'un Groupe de personnalités et attendaient avec intérêt de participer à l'examen des recommandations de ce groupe. Le secrétariat a annoncé qu'une prochaine session du Conseil serait consacrée à un examen des recommandations du Groupe de personnalités, et les États membres étaient instamment priés de faire part de leurs observations sur les modalités d'application de ces recommandations. Le secrétariat a dit qu'un groupe de travail serait constitué pour renforcer la coordination interne, mieux utiliser les ressources limitées de la CNUCED, et lui permettre de mieux honorer ses mandats fondamentaux. Pour obtenir des résultats, la CNUCED avait besoin du soutien continu des États membres en matière de ressources, même s'il ne s'agissait pas nécessairement des seules ressources financières. Surtout, elle avait besoin d'orientations claires découlant de décisions concertées issues du mécanisme intergouvernemental.

29. Tout effort visant à renforcer la CNUCED devrait tenir compte des compétences fondamentales et de l'avantage comparatif de l'institution, ainsi que de son histoire et de sa place au sein du système des Nations Unies. La mission de la CNUCED concernant le commerce et le développement restait identique, mais elle devait être distinguée des tâches, qui suivaient l'évolution des problèmes économiques internationaux. La CNUCED était une organisation qui devait obtenir des résultats, et elle devait être plus efficiente et plus efficace. Dans le large contexte de la réforme de l'ONU, il était important, d'après un représentant, que la réforme de la CNUCED soit conduite par le mécanisme intergouvernemental à Genève. La CNUCED devait continuer de réagir à l'évolution des réalités économiques et à la mondialisation, de façon à mieux traiter les questions contemporaines et rester à l'avant-garde. Un représentant a dit que même une réforme parfaite nécessiterait la volonté politique nécessaire pour être appliquée avec efficacité. Un autre représentant a dit que la réforme de la CNUCED devrait viser à revitaliser l'institution, plutôt qu'à la réinventer.

30. Les représentants ont rappelé que la CNUCED était la seule organisation qui, depuis sa création, s'occupait des questions de commerce dans une optique de développement, raison pour laquelle il ne devait pas y avoir de chevauchement d'activités avec d'autres éléments du système des Nations Unies. Il fallait plutôt se demander si d'autres organisations n'avaient pas récemment empiété sur le mandat de la CNUCED. Rappelant l'appel lancé par un intervenant pour que les travaux de la CNUCED soient plus ciblés, un représentant a demandé si cela signifiait qu'il fallait réduire le volume des activités de la CNUCED ou ses domaines d'action, et s'il était possible de traiter les multiples aspects du développement de façon étroite ou plus ciblée. Un autre représentant a déclaré juger préoccupant qu'il soit demandé à la CNUCED de ne pas réfléchir aux activités des institutions financières internationales; même lorsqu'elle traitait des mêmes questions, la CNUCED apportait un éclairage différent. Elle ne devait pas être cantonnée à faire les analyses que de nombreux PMA ne pouvaient faire eux-mêmes.

31. Le mandat de la CNUCED a été examiné sous l'angle de sa contribution aux objectifs internationaux de développement et de l'importance égale et des interactions de ses trois piliers. En dépit d'un long passé d'intégrité et d'innovation intellectuelles, la qualité et la cohérence des actuels travaux de recherche et d'analyse devaient être améliorées, de même que les liens avec les deux autres piliers. La CNUCED pouvait travailler plus étroitement avec d'autres institutions, notamment les commissions régionales de l'ONU. Les travaux de recherche et d'analyse devaient être indépendants, promouvoir le dialogue politique et aider à la formation de consensus. L'assistance technique devait être alimentée par la recherche et l'analyse, et se traduire en activités concrètes sur le terrain. Elle devait également servir de base au programme de renforcement des capacités, qui était un élément de l'avantage comparatif de la CNUCED. Cette assistance technique devait être plus efficace et être planifiée selon une stratégie à long terme. Cette planification devait garantir une répartition géographique équitable et permettre d'identifier des sources de financement plus nombreuses et à long terme. Un représentant a dit qu'il fallait accroître et améliorer l'information en retour entre le secrétariat de la CNUCED et les participants aux réunions, et un autre a dit qu'il fallait améliorer la diffusion des travaux de la CNUCED.

32. Quelques représentants ont estimé que la CNUCED devait être plus spécifique et plus ciblée, mais d'autres ont fait valoir que le développement étant un phénomène aux facettes multiples, la CNUCED devait rester flexible pour rester pertinente. Elle avait été capable de se saisir de nouveaux sujets, voire de sujets controversés, et de les traiter en profondeur. Elle devait répondre aux besoins des pays en développement et de groupes spéciaux de pays tels que les PMA, les pays en transition, les pays très endettés et les pays sans littoral. Son mandat relatif aux questions liées au commerce et au développement devait englober la gouvernance économique, car les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux influent sur le développement. La gouvernance englobait également la politique macroéconomique – lutte contre l'inflation, gestion de la dette, promotion de l'investissement, facilitation du commerce, tous éléments qui faisaient partie des actuels travaux de la CNUCED. Au niveau national, la bonne gouvernance ne pouvait être isolée de l'appropriation, laquelle pouvait être encouragée par des engagements à long terme et des projets coordonnés. L'appropriation était la clef d'un développement durable.

33. Sur la question de la gouvernance économique, plusieurs représentants ont rappelé que la mondialisation devait être profitable à tous. La CNUCED pouvait contribuer à la gestion de cette mondialisation, par exemple en aidant les pays en développement à surmonter les obstacles au commerce et les PMA à participer aux négociations commerciales multilatérales. Un représentant a également dit que la CNUCED devrait participer au suivi de la Conférence sur le financement du développement, et qu'elle avait un rôle à jouer dans l'évaluation de l'impact sur le développement des politiques et des normes contraignantes des institutions de Bretton Woods. Les efforts déployés par les pays en développement en matière de gouvernance économique nationale devaient avoir pour pendant le respect des engagements pris par les pays développés de créer un environnement international favorable. La CNUCED pouvait aider les pays en développement à trouver un juste équilibre entre stratégies nationales et stratégies internationales. Elle pouvait identifier les domaines des actuelles règles et réglementations commerciales internationales où les pays en développement disposaient d'une «marge d'action», sans avoir toutefois la capacité de l'exploiter et de la préserver, et elle pouvait même aider les pays à acquérir une telle marge. Un représentant de la société civile a dit que l'examen à mi-parcours devrait aider à déterminer s'il fallait poursuivre et élargir les travaux de la CNUCED sur la marge d'action, et que cette question devrait faire l'objet d'un véritable débat au sein du mécanisme intergouvernemental. Il fallait également soutenir la promotion de la coopération Sud-Sud, en tant que complément de la coopération Nord-Sud.

34. Il a été suggéré que la CNUCED examine la question des rapatriements de fonds, notamment en aidant les pays en développement à créer des conditions propices à un investissement en faveur du développement de ces rapatriements de fonds, plutôt qu'ils ne soient utilisés pour la consommation. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'il participait actuellement au groupe informel de Genève sur les migrations, qui s'occupait de la question des mouvements à court terme de travailleurs et des rapatriements de salaires. Il a expliqué que, pour que des progrès soient faits dans ce domaine, il fallait d'abord disposer d'une meilleure information statistique.

35. Plusieurs représentants ont dit que le Cycle de négociations de Doha devait reprendre aussi tôt que possible et qu'il fallait intensifier les négociations relatives au SGPC. La CNUCED avait également un rôle potentiellement très important à jouer dans l'initiative «L'aide pour le commerce».

Observations d'ordre général

36. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le thème principal et les trois thèmes subsidiaires de la troisième partie de l'examen à mi-parcours revêtaient une importance toute particulière alors que l'ensemble du système des Nations Unies, dont la CNUCED, se trouvait face à des enjeux et à des opportunités considérables. L'un des objectifs essentiels de la réforme de l'ONU était l'élaboration de normes et de stratégies susceptibles d'apporter des réponses efficaces aux complexités croissantes de l'économie mondiale. Quant à la mondialisation et à son impact sur le développement, elle semblait tarder à produire des fruits alors que ses risques étaient bien réels pour de nombreux pays en développement. Au cours de la décennie écoulée, quelques-uns seulement avaient vu leur situation s'améliorer de manière notable, tandis que dans d'autres, la pauvreté continuait de toucher des millions d'individus. L'interconnectivité qui caractérisait le monde d'aujourd'hui ne rendait que plus frappants les disparités et les déséquilibres mondiaux. Il était donc essentiel de gérer efficacement la mondialisation de manière à en exploiter les possibilités et à surmonter les obstacles à un développement général.

37. La résolution 60/265 de l'Assemblée générale, qui soulignait notamment le rôle clef de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir la coopération internationale pour le développement et d'assurer la cohérence, la coordination et la réalisation des objectifs internationaux de développement, confirmait que le rôle de la CNUCED était fondamental dans ce contexte. Celle-ci avait gagné la confiance des pays en développement en sa qualité de centre de coordination du système des Nations Unies pour ce qui concernait le traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans des domaines tels que l'investissement, le financement et la technologie. Il fallait qu'elle continue à jouer son rôle en fondant les perspectives de développement sur les tendances actuelles de l'économie mondiale et que l'on exploite pleinement ses capacités en vue de d'instaurer un système viable de gouvernance économique mondiale, apte à résoudre les problèmes de développement liés à la mondialisation. Les trois piliers de l'activité de la CNUCED, qui faisaient une place toute particulière au développement, devaient être préservés et renforcés progressivement. La recherche et l'analyse devaient alimenter la formation de consensus, laquelle devait guider une coopération technique reposant sur la demande. Il fallait que le débat d'orientation de haut niveau vise à définir des moyens d'accroître la visibilité, l'efficacité et le champ d'action de la CNUCED dans la mise en œuvre du Consensus de São Paulo.

38. Le représentant du **Bélarus**, parlant au nom du **Groupe D**, a réaffirmé le soutien de son groupe à l'exécution pleine et entière du mandat défini à la onzième session de la Conférence. Conformément au paragraphe 26 du Consensus de São Paulo, la CNUCED devait continuer à publier des recherches impartiales et indépendantes sur les politiques macroéconomiques, les questions financières, la dette et la pauvreté et aider les pays en transition et les pays en développement à surmonter les défis de la mondialisation. Elle devait diffuser plus largement ses travaux de recherche par le biais de ses publications phares et d'autres publications. Le Groupe D attachait une importance particulière à la promotion de l'investissement, domaine dans lequel la CNUCED bénéficiait d'un avantage comparatif certain, et il appréciait beaucoup ses examens de la politique d'investissement. Conformément au paragraphe 53 du Consensus de São Paulo, la CNUCED devait contribuer à attirer l'IED dans les pays en développement et les pays en transition en aidant à formuler et à appliquer des politiques d'investissement et à mettre en place une réglementation adéquate, conformes aux stratégies de développement des pays. Elle devait également, en application du paragraphe 95 du Consensus de São Paulo, aider les pays en développement et les pays en transition à concevoir leurs politiques commerciales générales et nationales de manière à maximiser leur part dans les échanges mondiaux. Enfin, conformément au paragraphe 98 du Consensus de São Paulo, une assistance technique devait être fournie aux pays en développement et aux pays en transition avant, pendant et après leur adhésion à l'OMC.

39. En conclusion, le représentant a dit que les résultats concertés de l'examen à mi-parcours devraient renforcer la CNUCED en tant qu'organisation et fournir au secrétariat des orientations claires pour ses travaux d'ici à la prochaine session de la Conférence.

40. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion, Bulgarie et Roumanie**, a souligné que la CNUCED était investie d'une mission importante, intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale. Les flux commerciaux étaient décisifs pour aider les pays à échapper au piège de la pauvreté. Pourtant, en dépit de la croissance économique, la pauvreté restait grande dans la plupart des pays. Cela faisait ressortir la nécessité de soutenir une amélioration de la gouvernance globale, la lutte contre la corruption, la primauté du droit et un développement social plus égal dans ces pays. L'échec des négociations engagées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement avait bloqué l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et pénalisait tout particulièrement les pays les moins avancés. L'Union européenne était favorable à la reprise des négociations et était fortement impliquée dans l'Aide pour le commerce; en fait, elle fournissait plus de la moitié des fonds alloués à l'aide liée au commerce au niveau mondial.

41. L'Union européenne convenait avec la CNUCED de la nécessité d'un financement intérieur des investissements pour alimenter la croissance économique et d'une politique industrielle active axée sur le développement. Les stratégies nationales de développement devaient soutenir la création de capacités productives et la compétitivité internationales dans les pays en développement. L'UE attachait une importance toute particulière à sa stratégie pour l'Afrique, qui prévoyait des investissements dans la création d'infrastructures transfrontières et régionales. Le risque d'une marginalisation des PMA et des pays pauvres était préoccupant. La CNUCED devait aider les pays en développement à accroître leurs exportations et à attirer des investissements étrangers directs. En écho au Consensus de Monterrey, l'UE réaffirmait combien était importantes, pour la croissance économique, des institutions démocratiques solides.

42. Enfin, l'UE notait que dans le monde changeant d'aujourd'hui, la capacité de s'adapter en permanence était une nécessité et un signe de vitalité. La CNUCED pouvait réviser son mandat tous les quatre ans. Toutefois, le processus intergouvernemental d'exécution et d'évaluation de ce mandat pourrait être plus efficace.

43. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **PMA**, a tenu à souligner le remarquable travail fourni par la CNUCED, depuis sa création, sur toutes les questions de commerce et de développement. Le développement et d'importantes questions économiques avaient toujours été au centre des débats au sein de la CNUCED et l'on avait assisté, à la onzième session de la Conférence, à l'émergence d'idées nouvelles et à l'expression d'un intérêt particulier pour les PMA. Un travail considérable avait été fait pour remplir le mandat de la onzième session et la contribution non négligeable de la CNUCED à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA devrait être mentionnée à cet égard.

44. Dans le domaine de l'assistance technique, le travail de la CNUCED concernait non seulement le développement et la lutte contre la pauvreté au niveau macroéconomique, mais aussi des secteurs plus précis tels les transports, les TIC et l'investissement. La CNUCED devait être encouragée à poursuivre les programmes d'assistance déjà engagés en faveur des PMA.

45. Il fallait que la CNUCED donne à l'avenir la priorité aux questions qui présentaient un intérêt réel pour le développement. Pour cela, les travaux de recherche et d'analyse devaient être mieux intégrés et venir appuyer la mise en œuvre des activités de coopération technique. Il fallait surtout aider les PMA à améliorer leurs infrastructures et à se doter de capacités d'exportation compétitives dans les domaines où ils bénéficiaient d'un net avantage comparatif. D'autres priorités devaient être le commerce Sud-Sud, l'initiative de l'aide pour le commerce, la création d'emplois durables, le renforcement des capacités et une industrialisation durable.

46. Le dialogue politique au sein de la CNUCED devait être revitalisé dans le domaine du commerce des produits de base, vital pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement des PMA. Le défi le plus grand auquel étaient confrontées la CNUCED et la communauté internationale était de parvenir à traduire en actions concrètes les intentions exprimées et les objectifs fixés d'un commun accord. Les analyses pleines de clairvoyance de la CNUCED et ses vastes compétences pourraient y contribuer. Pour être en mesure de remplir son mandat, la CNUCED devait être assurée d'un apport de ressources suffisantes. Il lui fallait aussi s'adapter et se moderniser afin de mieux servir les intérêts de ses États membres.

47. Le représentant de l'**Indonésie** a souligné que les trois piliers du mandat de la CNUCED devaient être mis en œuvre selon un processus échelonné et équilibré. Ils constituaient un cadre global pour l'examen des questions de développement. Les débats engagés au titre de l'examen à mi-parcours revêtaient une importance accrue dans le contexte de la réforme de l'ONU et de la suspension des négociations de Doha. Le représentant a déclaré attendre avec intérêt les recommandations du Groupe de personnalités et a noté que l'évaluation du rapport par la CNUCED serait utile pour les discussions futures. Le but devait être de renforcer le rôle de la CNUCED au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les propositions formulées par le secrétariat sur la création d'un groupe de travail et d'une équipe spéciale chargés d'appliquer les réformes de la CNUCED devaient faire l'objet d'un examen plus approfondi afin que puissent être déterminés l'intérêt de ces propositions pour le renforcement de l'activité de la CNUCED ainsi que la participation des États membres.

CHAPITRE II

LA MONDIALISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (Sous-thème 1)

Principaux orateurs

48. **S. E. M. Mukhisha Kituyi, Ministre du commerce du Kenya**, a formulé des observations concernant plusieurs questions importantes, centrées sur sa réflexion sur deux grands thèmes: premièrement, l'asymétrie des coûts et des avantages de la mondialisation; deuxièmement, les accords commerciaux multilatéraux par opposition aux accords commerciaux bilatéraux. Il a indiqué que les difficultés et les effets positifs de la mondialisation avaient été inégalement répartis aussi bien entre pays qu'entre secteurs: on pouvait établir une distinction entre les pays en développement qui étaient parvenus à tirer des avantages substantiels de la mondialisation (en particulier la Chine et l'Asie de l'Est) et ceux auxquels elle avait moins profité. Parmi les difficultés, il convenait de mentionner l'émigration de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée quittant les pays en développement pour les pays développés. La capacité des accords internationaux à résoudre les problèmes du soutien interne et de l'accès aux marchés était déterminante pour l'instauration d'un système commercial équitable. Le Ministre a fait observer que les règles encourageant la création de relations commerciales n'étaient pas la même chose que les règles destinées à promouvoir des échanges équitables. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans la recherche et l'analyse concernant a) l'harmonisation des politiques nationales et des règles internationales, b) la manière de faire en sorte que les règles internationales soient favorables au développement, et c) l'équité des relations commerciales et des processus de libéralisation économique. S'agissant de la relation entre les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux, il a posé plusieurs questions essentielles. Dans quelle mesure les accords commerciaux bilatéraux pouvaient-ils remplacer les accords multilatéraux relevant du régime de l'OMC? Il a indiqué clairement que les accords bilatéraux ne sauraient régler les déséquilibres structurels internationaux. Comment l'OMC pouvait-elle renforcer sa crédibilité? Si l'OMC était parvenue à établir des règles pour faciliter les échanges, on pouvait se poser la question de savoir dans quelle mesure elle était parvenue à les rendre équitables et donc pérennes. Parmi les autres questions qu'il a abordées, le Ministre s'est demandé comment la communauté internationale devait procéder pour organiser diverses initiatives (par exemple celles émanant de la Commission Blair) en une démarche mondiale cohérente et comment s'attaquer au problème de l'harmonisation des mesures entre les institutions de Bretton Woods et entre les gouvernements eux-mêmes.

49. **S. E. M. Julio Ortega Tousbegain, Ministre, négociateur principal et Secrétaire exécutif de la Commission nationale des négociations commerciales de la République dominicaine**, a dit que, dans un monde d'inégalités où les obstacles au commerce étaient si nombreux, les pays en développement avaient eu le plus grand mal à s'intégrer dans l'économie mondiale. Ils avaient pris les mesures suggérées par les institutions et les pays donateurs, et leurs économies étaient devenues plus ouvertes, la plupart de leurs entreprises nationales avaient été privatisées, les dépenses publiques avaient été considérablement réduites et leurs systèmes monétaires avaient gagné en stabilité. Les pays en développement estimaient qu'ils pouvaient participer aux négociations commerciales en traitant d'égal à égal avec les pays développés. Les pays en développement, en particulier les petits pays économiquement vulnérables, comme

il y en avait en Amérique latine et dans les Caraïbes, avaient commencé à s'apercevoir que la mondialisation avait creusé l'écart de développement entre les pays.

50. Des projections récentes avaient montré qu'il serait impossible d'atteindre l'objectif de développement du Millénaire concernant la réduction de la pauvreté. Cependant, de nombreux pays en développement restaient exposés aux divers risques liés à l'instabilité des flux commerciaux et à l'asymétrie des engagements issus du Cycle d'Uruguay. Les accords du Cycle d'Uruguay avaient compliqué la situation des pays en développement sur les marchés mondiaux hautement compétitifs car les processus de production modernes ne leur permettaient pas d'élaborer les mécanismes nécessaires pour tirer profit de la nouvelle architecture commerciale. Si le commerce pouvait beaucoup contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté, ce n'était pas toujours ce qu'il y avait de mieux pour les pays en développement. Étant donné la suspension des négociations multilatérales, les pays en développement devaient chercher un terrain commun qui leur permette de réconcilier mondialisation et développement, en réclamant l'examen de thèmes comme l'initiative «L'aide pour le commerce», le traitement spécial et différencié, l'élimination des subventions agricoles, la reconnaissance de l'existence d'asymétries entre les pays et la souveraineté alimentaire. Parvenir à établir une corrélation entre les avantages de la mondialisation et un développement authentique serait un véritable défi. Dans son rôle premier qui était de promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale selon des modalités favorables à leur développement, la CNUCED devait mettre tout en œuvre pour remplir les fonctions qui étaient les siennes et qui s'articulaient autour de trois piliers: le consensus, l'analyse et la recherche, et l'assistance technique.

51. **S. E. M. Clodoaldo Hugueney, Ambassadeur du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**, s'est intéressé à quatre questions clefs. La première concernait les avantages et les enjeux de la mondialisation; si celle-ci pouvait être un facteur de développement, de croissance et même de réduction de la pauvreté, les résultats avaient été mitigés. Évoquant l'asymétrie des effets de la mondialisation, l'Ambassadeur a indiqué que tous les pays et tous les secteurs n'en avaient pas tiré les mêmes avantages, comme le montraient la concentration des flux d'IED et les disparités dans les taux de croissance. En ce qui concernait l'agriculture, les pays développés avaient la possibilité d'isoler leur secteur agricole des effets de la mondialisation tout en cherchant à tirer profit de la mondialisation et de l'ouverture du secteur industriel et du secteur des services des pays en développement sans offrir de contrepartie. Aussi fallait-il juger les effets positifs et les enjeux de la mondialisation par rapport à l'importance accordée à l'ouverture des différents secteurs. Les questions qui se posaient étaient les suivantes: comment faire pour que les forces de la mondialisation soient plus équitablement réparties? comment optimiser les avantages et réduire les coûts? et comment éviter les crises et redresser les déséquilibres de l'économie mondiale?

52. La deuxième grande question portait sur la nouvelle géographie économique internationale: pour la première fois, les pays en développement pris dans leur ensemble affichaient des taux de croissance supérieurs à ceux des pays développés. Si cette tendance se confirmait, les pays en développement auraient une part croissante du commerce mondial et du PIB mondial, ce qui modifierait sensiblement le rapport des forces. Les pays en développement auraient désormais un rôle plus important à jouer. La problématique de la mondialisation se définirait en termes d'ouverture des marchés, d'absorption des nouveaux venus, de protectionnisme croissant et d'application des règles commerciales. C'est pourquoi il fallait appliquer ces règles d'une manière équitable. La nouvelle géographie économique internationale

avait aussi créé d'excellentes opportunités de coopération et d'investissement Sud-Sud, où il faudrait promouvoir le système global de préférences commerciales (SGPC) afin de favoriser les flux commerciaux entre pays en développement.

53. La troisième question clef concernait la contribution des négociations commerciales internationales au développement. L'Ambassadeur a répété qu'il fallait reprendre les négociations de Doha car un monde régi par des accords commerciaux bilatéraux serait pire qu'un monde doté d'un régime commercial multilatéral, et ce, parce que celui-ci pouvait apporter de la stabilité, tandis que celui-là n'était pas en mesure d'influer comme il convenait sur les politiques nationales. Le développement devait être la préoccupation centrale du système commercial international et ne pouvait plus être considéré comme une exception aux règles commerciales. La coordination des groupements de pays en développement dans le cadre du processus de négociation, qu'il s'agisse de pays du G-20, des PMA ou d'autres, était importante.

54. La quatrième question avait trait à la cohérence et au rôle de la CNUCED dans l'instauration d'un meilleur ordre mondial. L'Ambassadeur partageait l'avis des deux orateurs précédents selon lequel l'institution avait un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration d'un système cohérent et la définition d'une gouvernance mondiale, en raison de la puissance économique croissante des pays en développement et du fait qu'elle avait une conception large des problèmes économiques et que le développement était au centre de son action. Tous ces facteurs étaient capitaux pour donner de la cohérence au système et structurer la gouvernance mondiale. La CNUCED devrait s'appuyer sur ses trois piliers, à savoir la recherche, la formation de consensus et l'assistance technique. Les débats devraient se concentrer sur la marge d'action à ménager, la CNUCED proposant des mesures et des modèles nouveaux qui porteraient, notamment, sur les aspects de l'investissement liés au commerce et sur les échanges Sud-Sud, en prenant en considération les besoins divergents des pays; les débats devraient également présenter des pratiques optimales. En conclusion, il faudrait reconnaître qu'à elle seule la libéralisation des échanges ne résoudrait pas les problèmes de développement et que les pays en développement étaient d'une importance capitale pour l'économie mondiale.

Résumé du Président

55. La question la plus fondamentale traitée pendant le débat interactif a été l'évaluation de la mondialisation, en particulier ses effets sur l'économie mondiale et sur les économies nationales. De l'avis général, la mondialisation avait été portée, entre autres choses, par les progrès techniques dans les domaines de la communication et des transports internationaux qui avaient favorisé la circulation des biens, des services et des capitaux, et dans une moindre mesure de la main-d'œuvre, par-delà les frontières. Pourtant la mondialisation n'avait pas été un processus sans exclusive puisque bon nombre de pays, en particulier les moins avancés, en avaient été écartés. Comme les possibilités et les difficultés engendrées par la mondialisation avaient été inégalement réparties entre les pays, corriger ces inégalités était fondamental pour gérer les forces de la mondialisation et donner à l'environnement mondial une stabilité propice à une croissance durable.

56. Certains représentants ont souligné que la mondialisation était le reflet de mesures néolibérales promues par des pays donateurs et des institutions internationales, comme les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Le fait que les mesures prônées par le Consensus de Washington (modèle unique valable pour tous) avaient souvent échoué démontrait l'importance

qu'il y avait pour les gouvernements d'élaborer des stratégies de développement adaptées à chaque pays. Certains représentants se sont plaints du fait que, malgré la campagne en faveur de la libéralisation du commerce, les pays développés maintenaient en place des obstacles aux exportations des pays en développement. Certains ont estimé que le libre-échange et la libéralisation des marchés ne suffiraient pas à eux seuls à remplir les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment l'objectif de réduction de la pauvreté. Quelques représentants ont déclaré expressément que la plupart des pays africains ne parviendraient pas à atteindre les OMD.

57. Quelques représentants ont appelé l'attention sur la tendance à insister davantage sur les aspects négatifs de la mondialisation que sur ses aspects positifs et ont estimé qu'il fallait examiner le rôle que le secteur privé (y compris les STN) pouvait jouer en tant que partenaire face aux difficultés et aux avantages de la mondialisation. Le secteur privé ne défendait aucune idéologie et était, au fond, prêt à se rendre là où il y avait de l'argent à gagner, ce qui offrirait des chances égales à tous. C'est pourquoi il fallait que les gouvernements s'emploient à créer les conditions nécessaires pour attirer les IED. Cela étant, un représentant a indiqué que le commerce et l'IED, en eux-mêmes, n'étaient pas synonymes de développement, ils n'en étaient que des outils.

58. Pour certains représentants, la suspension du Cycle de négociations de Doha était un sujet de vive inquiétude, et ils demandaient que les négociations reprennent au plus vite car les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux ne pouvaient pas remplacer les accords multilatéraux. Néanmoins, l'amélioration de l'accès aux marchés ne suffirait pas étant donné qu'elle n'entraînerait pas automatiquement une augmentation des exportations des pays en développement. Il faudrait envisager d'améliorer les capacités productives de ces pays. À cet égard, de nombreux représentants avaient l'espoir que la nouvelle initiative multi-institutions «Aide pour le commerce» et la participation de la CNUCED à la mise en œuvre de ce programme seraient utiles.

59. Si les représentants ont souligné l'importance des trois piliers de la CNUCED – recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique –, ils ont donné un relief différent à chacun. Dans le domaine de la recherche et du développement, un représentant a déclaré que la CNUCED devrait analyser différents aspects de la mondialisation et les liens existant entre eux. S'agissant du rôle important de l'institution en ce qui concernait la formation de consensus, un représentant a insisté sur le fait que le consensus devait s'appuyer sur la présentation d'arguments, de données et d'éléments de preuve au sujet du développement des pays en développement dans le cadre de la mondialisation. Quelques représentants ont aussi proposé l'établissement d'un nouveau comité international sur la mondialisation au service du développement afin d'encourager l'examen de ce thème.

CHAPITRE III

COHÉRENCE DES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT ET DES PROCESSUS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX DANS L'OPTIQUE DU DÉVELOPPEMENT (Sous-thème 2)

Principaux orateurs

60. **S. E. M. Alan Kyerematen, Ministre du commerce du Ghana**, a mis en lumière plusieurs éléments fondamentaux pour permettre aux pays en développement de sortir de la pauvreté et a examiné comment ils interféraient avec la notion de cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques internationaux. Tout d'abord, le manque de cohérence limitait très sérieusement la capacité des pays en développement d'appliquer des politiques de croissance. Il fallait considérer deux types de processus. Il existait les processus fondés sur des règles qui, par essence, étaient limitatifs et ménageaient peu de marge d'action, mais il existait aussi d'autres processus économiques qui ne créaient pas de limitations et donnaient suffisamment de marge aux pays en développement pour élaborer leurs propres stratégies nationales de développement. À cet égard, il incombait aux pays en développement de faire preuve de la clairvoyance requise pour proposer des politiques novatrices. La question de l'innovation politique était étroitement liée à la réforme des politiques qui était essentielle pour que les pays en développement puissent profiter de la dynamique à l'œuvre dans l'environnement international. Un autre facteur capital était le rôle joué par les capitaux privés étrangers. C'était l'investissement qui engendrait la croissance, et l'Afrique restait le continent le plus pauvre faute de pouvoir attirer suffisamment de capitaux. Le fait que l'Afrique ne mobilisait que 2 % environ des flux d'IED était un défi pour la CNUCED, qui avait un rôle central à jouer pour aider les pays en développement à trouver une solution à ce problème.

61. L'entrepreneuriat et le développement des entreprises étaient indissociables de l'investissement et de la croissance. La CNUCED avait déjà pris l'initiative dans ce domaine, en particulier par l'intermédiaire du programme EMPRETEC, et le Ministre a demandé que les initiatives de ce type soient renforcées. Le développement des exportations était un autre facteur indispensable au succès. Comme les marchés africains étaient très limités, il fallait explorer les possibilités offertes par les marchés mondiaux. L'intégration régionale et le développement des exportations étaient liés, et il n'était pas certain que les pays en développement soient limités lorsqu'ils définissaient des programmes et des protocoles régionaux d'intégration. Enfin, s'agissant de la relation entre aide et développement, tout l'intérêt de l'aide était précisément d'aider les pays à se développer; or, pour cela, il fallait que les pays en développement amènent leurs partenaires à orienter leurs programmes de manière à les aider à développer leurs capacités de production pour qu'ils puissent profiter des possibilités s'offrant à eux sur les marchés mondiaux. Le rôle de la CNUCED était d'aider les pays en développement à élaborer leurs politiques. Au Ghana, l'Initiative PPTTE avait illustré comment des choix politiques judicieux avaient été un facteur de transformation.

62. Toutes les discussions menées dans le cadre de la troisième partie de l'examen à mi-parcours auraient un impact sur la douzième session de la Conférence qui se tiendrait au Ghana en 2008. Le Ministre a fait savoir au Conseil que d'importants préparatifs avaient déjà

démarré au Ghana pour assurer le succès de la Conférence et, notamment, que plusieurs groupes de travail avaient été constitués pour examiner des questions de fond essentielles. Il a invité tous les États membres ainsi que le secrétariat de la CNUCED à s'engager dans la préparation de la Conférence. Rappelant l'appui du Ghana à la douzième session de la Conférence en raison de la nécessité de trouver un nouveau paradigme pour tirer l'Afrique du sous-développement, il a insisté sur la nécessité d'engager certaines transformations structurelles à l'occasion de la douzième session de la Conférence, en espérant que, lors des prochains examens à mi-parcours, les débats seraient plus concrets que conceptuels.

63. **S. E. M. Oscar Tangelson, Secrétaire chargé de la politique économique de l'Argentine**, a centré sa réflexion sur la capacité des pays d'adopter des politiques volontaristes et sur la façon dont ces politiques s'inscrivaient dans le contexte mondial. Le cas de l'Argentine et le redressement qu'elle avait effectué après la crise économique de 2002 montraient la nécessité d'associer les dimensions nationale et mondiale pour s'engager dans la voie d'une croissance à long terme tout en faisant face aux besoins à court terme. Les politiques à court terme devaient s'inscrire dans une stratégie à long terme. Les problèmes d'aujourd'hui étaient le résultat des décisions d'hier, et l'avenir dépendrait des décisions et des mesures qui étaient prises aujourd'hui. Les débats comme ceux qui se déroulaient dans le cadre de l'examen à mi-parcours à la CNUCED contribuaient à ébaucher une vision de ce que serait l'avenir des pays, du système multilatéral et du monde.

64. L'expérience argentine mettait en lumière l'importance que les pays à revenu intermédiaire attachaient à l'analyse de la cohérence entre la dimension économique et la dimension sociale du développement. Durant les 25 dernières années, le pays avait pour ainsi dire stagné, avec des taux moyens de croissance du PIB et de croissance démographique de 1 %. Or, dans ce même temps, il avait signé 19 accords avec le FMI. La nécessité d'adopter des politiques adaptées à la réalité de chaque pays prenait dès lors tout son sens. On avait cru que les flux de ressources extérieures pourraient compenser le manque d'épargne intérieure, mais cette politique avait entraîné une augmentation de la dette, provoqué des problèmes de taux de change et découragé la production nationale. La crise argentine avait été plus profonde que d'autres, mais la solution avait été trouvée plus rapidement et avait été plus durable. Des politiques économiques avaient été adoptées pour relancer la production, résorber les déficits et inverser la tendance en matière de sorties de capitaux, de baisse des réserves en devises et de hausse du chômage, l'objectif étant de passer d'une situation déficitaire à une situation excédentaire, tant au niveau du budget national que de la balance des paiements, afin de servir la dette sans nuire à la croissance économique. En conséquence, l'Argentine remplissait ses engagements, et ses indicateurs de la dette s'étaient améliorés. En outre, les excédents budgétaires étaient utilisés aussi bien pour corriger les inefficacités dans l'affectation des ressources que pour promouvoir le développement social et éviter ainsi la dégradation du climat social et les injustices qui étaient source de conflit. L'Argentine devait participer à la compétition non pas en s'appuyant sur une main-d'œuvre bon marché, mais en mettant à profit les grandes compétences de sa population, l'éducation devant jouer un rôle fondamental dans cette démarche. Le pays mettait aussi l'accent sur la promotion de la science et de la technologie, sur la division régionale du travail et sur le développement des infrastructures dans le domaine des communications, de l'énergie et des transports afin d'améliorer sa compétitivité. En bref, la compétitivité était considérée comme reposant sur les compétences, l'exploitation des avantages liés aux ressources naturelles, la diversification des sources d'énergie, et l'information et la créativité vus comme des produits.

65. Le paradigme productif avait évolué, le monde passant de la société industrielle à la société du savoir, et cela changeait les rapports entre les pays et soulevait un certain nombre d'enjeux. La mondialisation semblait concerner principalement le domaine financier, la mondialisation économique et la réduction de la pauvreté ayant été entravées par les subventions agricoles. Il convenait de s'attaquer résolument au paradoxe qui consistait d'une part à aider les pays à réduire leur pauvreté et de l'autre à verser des subventions agricoles. La mondialisation sociale, qui était naturellement difficile à mettre en œuvre, n'existait pas non plus. En outre, l'intégration régionale modifiait aussi sensiblement l'économie mondiale. Il fallait planifier les infrastructures en fonction de l'évolution possible du commerce mondial dans un monde en mutation. En même temps, il ne fallait pas négliger les facteurs locaux, par exemple les produits reposant sur une forte identité culturelle. C'était dans ce contexte que l'Argentine avait adopté des mesures spécifiques, centrées sur une croissance économique associée au développement social. Enfin, la CNUCED avait un rôle capital à jouer étant donné que son mandat couvrait tous les aspects du développement, l'un des principaux étant l'architecture financière permettant d'assurer un développement durable.

66. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a apporté des précisions sur le cadre de référence dans lequel la CNUCED a replacé les questions et les difficultés soulevées lors des discussions qui ont eu lieu tout au long de l'examen à mi-parcours, particulièrement en ce qui concernait les effets inégaux de la mondialisation et la question essentielle de la cohérence entre les politiques nationales et les engagements internationaux ayant une incidence sur ces politiques. Si l'on excluait les preuves manifestes de la répartition inégale des avantages de la mondialisation, la CNUCED s'était intéressée à des menaces potentielles qui n'étaient peut-être pas aussi évidentes. Il ne fallait pas se préoccuper seulement des déséquilibres commerciaux actuels mais aussi des déséquilibres financiers ainsi que de la consommation et de l'épargne. Les déséquilibres mondiaux actuels n'étaient pas tenables à long terme, et les risques accompagnant les processus d'ajustement auraient des effets négatifs pour tous les pays, et en particulier pour ceux dont la marge d'action était très étroite, à savoir les pays en développement et les PMA. La manière dont il serait procédé à ces ajustements se répercuterait sur la manière d'atteindre les OMD. De plus, rien n'indiquait que les négociations de Doha avaient des chances de sortir de l'impasse. Au fond, toute la discussion sur la mondialisation était centrée sur la création d'emplois productifs. La création d'emplois, le développement des entreprises, les industries créatives, les investissements productifs, la capacité de production et la formation de capital productif étaient toutes des questions liées entre elles. Dans ce contexte, tous les rapports de la CNUCED présentaient un point commun: ils mettaient l'accent sur la promotion de la formation de capital productif. Ils sensibilisaient aussi le public aux questions touchant l'IED comme moyen de compléter l'épargne intérieure, aux questions financières et à la nouvelle géographie du commerce international.

67. Quel que soit le sujet du débat sur la mondialisation, on relevait une confiance dans la force des marchés et dans le système multilatéral. Les recommandations de la CNUCED sur les politiques publiques ne constituaient ni un renoncement au renforcement des règles du marché et des règles multilatérales, ni une défense du protectionnisme. La grande force du système multilatéral était qu'il reposait sur des règles et qu'il était transparent et non discriminatoire, et ces caractéristiques devaient être encore renforcées. Lors du débat sur la cohérence, il a été question de l'amélioration de l'environnement extérieur, mais il fallait examiner les besoins des pays en développement pour s'assurer qu'ils soient maîtres de la formulation de leurs politiques. Cela ne signifiait pas que le fait de participer à une organisation internationale empêchait un pays

de définir sa politique nationale d'une manière indépendante, mais ce n'était pas sans incidences. La question qui se posait était de savoir comment les règles pouvaient aider les pays en développement à mieux élaborer leurs propres stratégies de développement. Naturellement, les règles ménageaient une certaine marge d'action; or, dans certains cas, les pays n'en avaient pas conscience.

68. La CNUCED s'était également employée à mieux faire comprendre les asymétries qui existaient entre les règles financières et les règles commerciales. En matière commerciale, les règles multilatérales étaient bien définies et de nature juridique, et se prêtaient au recours au système de règlement des différends, mais il n'en allait pas de même du système financier. Les pays en développement n'avaient que peu de latitude dans les instances financières où les politiques financières et les ajustements étaient définis, alors que ces derniers pouvaient avoir des incidences considérables sur le commerce. Les travaux de la CNUCED avaient également attiré l'attention sur les effets sur le développement qu'avaient des questions concernant le renforcement des capacités, les difficultés en matière d'offre, la diversification, les problèmes liés à l'énergie, les industries nouvelles et dynamiques, les obstacles non tarifaires, le commerce des services et les migrations internationales. Enfin, en ce qui concernait l'aide pour le commerce, s'il n'était pas difficile de comprendre le contenu de cette initiative, c'était sa mise en œuvre effective qui importait le plus. Le renforcement des capacités était la tâche principale de la CNUCED, et le commerce était considéré par celle-ci comme un instrument de renforcement des stratégies de développement des pays. Il faudrait que la CNUCED joue un rôle de premier plan dans l'aide pour le commerce.

Résumé du Président

69. Un large accord s'est fait entre les délégations quant à la nécessité d'une plus grande cohérence, dans l'intérêt du développement, entre les stratégies nationales de développement et les processus internationaux. Les pays en développement avaient entrepris toute une série de réformes économiques conformes à des stratégies de développement orthodoxes, mais les résultats obtenus avaient été mitigés et, dans de nombreux cas, les pays n'en avaient retiré aucun avantage. Cela démontrait qu'il n'existait pas une seule politique de développement convenant à tous et il était donc nécessaire de modifier l'orientation des politiques pour que les stratégies puissent être adaptées à la situation économique propre à chaque pays. Il a été souligné que les politiques devaient trouver un équilibre entre équité sociale et efficacité économique.

70. *Le Rapport sur le commerce et le développement 2006* avait attiré l'attention sur le débat concernant les avantages de politiques macroéconomiques orthodoxes axées principalement sur le marché, par opposition à des politiques hétérodoxes qui exigeaient une attitude plus volontariste de la part des gouvernements. L'expérience de nombreux pays, en particulier d'Asie du Sud-Est, avait montré qu'il était possible d'adopter une démarche hybride. Les forces du marché devaient continuer à jouer un rôle important dans l'allocation efficiente des ressources, mais cela ne suffisait pas à garantir un développement durable. Dans le contexte de la mondialisation et de la concurrence internationale, il était nécessaire d'intégrer des politiques commerciales et industrielles volontaristes dans les stratégies de développement, en mettant l'accent sur la formation de capital, le développement des capacités productives et la modernisation technologique. Dans cette optique, les pouvoirs publics devaient stimuler le dynamisme du secteur privé pour favoriser la croissance nationale, mais cela n'impliquait pas des mesures interventionnistes. Concernant les technologies, une politique industrielle bien

équilibrée devait favoriser la capacité d'innover, et de concevoir et mettre en œuvre des technologies appropriées. Les politiques devaient être axées sur le renforcement de l'économie intérieure, tout en maintenant une ouverture sur l'économie mondiale. Il fallait également rendre les pays économiquement moins vulnérables aux chocs extérieurs. De l'avis d'une délégation, la question essentielle était de déterminer les moyens qui permettraient aux pays en développement de choisir les bonnes politiques sur la base d'analyses rigoureuses et de les faire appliquer par des institutions efficaces.

71. De nombreuses délégations ont mentionné les asymétries qui affaiblissaient les règles multilatérales régissant le commerce et la finance dans le monde; elles favorisaient les intérêts des pays développés et empêchaient une croissance économique soutenue. Ces asymétries résultaient principalement de l'absence de règles financières multilatérales et du fait que les règles commerciales étaient contraignantes pour tous les pays sur le plan juridique, mais imposaient plus de contraintes aux pays en développement sur le plan économique. Eu égard à l'aspect systémique du débat relatif à la cohérence qui découlait du lien entre la libéralisation du commerce et les politiques monétaires et financières, il pourrait être nécessaire de réglementer les flux financiers internationaux afin d'éviter leurs effets potentiellement nocifs sur d'autres flux économiques, tels que le commerce. Une autre asymétrie résultait du manque de capacité de négociation de nombreux pays en développement, et ceux-ci devaient participer davantage à l'élaboration des règles. En conséquence, il était nécessaire d'atténuer les effets de ces asymétries, mais il convenait de déterminer comment le faire sans réduire la marge d'action des pays en développement. La réponse à cette question était qu'il fallait non pas modifier les structures existantes ou les remplacer, mais créer une marge d'ajustement compatible avec les besoins et les priorités du développement. Cela ne devait pas entraîner un renforcement du protectionnisme, car il était manifeste que le commerce pouvait favoriser le développement. Des règles internationales étaient nécessaires et il fallait renforcer le système multilatéral.

72. Les règles et engagements de l'OMC donnaient aux pays en développement une certaine marge d'action qui leur permettait de mener des politiques industrielles rationnelles pour remédier aux déficiences du marché. Cependant, eu égard à l'interdépendance croissante des économies nationales et à l'intensification des discussions portant sur des régimes fondés sur des règles, la marge d'action disponible pour l'élaboration de politiques nationales de développement était souvent déterminée par des engagements internationaux et des considérations relatives au marché mondial. Les gouvernements devaient mettre en balance les avantages de l'application des règles multilatérales et les inconvénients d'une réduction de la marge d'action. Cette dernière était nécessaire pour la protection d'industries naissantes et le transfert de connaissances. Les pays qui adhéraient à l'OMC étaient obligés de prendre des engagements qui allaient au-delà de ceux qu'avaient acceptés les membres fondateurs et de renoncer à leur autonomie. Plusieurs délégations ont également souligné l'importance des processus d'intégration régionale dans ce contexte.

73. Cependant, il a été estimé que la création d'un environnement réglementaire revêtait une importance cruciale pour le développement. Il convenait de procéder à des réformes d'ensemble dans différents secteurs dans le respect d'une bonne gouvernance. Cette dernière ne devait pas se limiter à l'échelon national, mais devait également s'appliquer au niveau mondial. Les délégations ont souligné l'importance d'un partenariat mondial entre les différentes parties, y compris la société civile, afin d'atteindre les objectifs de développement. Les pays en

développement étaient responsables de leur développement, mais les pays développés étaient tenus de favoriser la mise en place d'un environnement international propice.

74. Les processus internationaux devaient soutenir et compléter les objectifs nationaux de développement, afin d'aider les pays à se diversifier pour ne pas dépendre uniquement des produits de base, à stimuler l'accumulation nationale de technologies et les investissements étrangers, à améliorer la productivité et à renforcer les capacités de production. De nombreuses délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'accorder une priorité élevée à l'éducation et à l'amélioration des ressources humaines, ainsi qu'au transfert de savoir-faire et de technologie à des conditions favorables et préférentielles; il était également essentiel de réduire la fracture numérique, car les technologies de l'information et de la communication devaient jouer un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la lutte contre une marginalisation accrue des pays en développement. Des transferts de technologie bénéfiques pour les différentes parties devaient inclure des transferts d'entreprise à entreprise, le renforcement des capacités, des partenariats public-privé, l'assistance technique et un meilleur accès à la propriété intellectuelle.

75. La CNUCED devait jouer un rôle important dans le débat sur la cohérence entre les politiques nationales et les processus mondiaux de développement, et sur la marge d'action. Les systèmes commercial, financier, monétaire et de propriété intellectuelle devaient être cohérents pour que le développement soit possible. La nécessité d'une cohérence axée sur le développement au sein de toutes les structures de gouvernance économique internationale était une question qu'il fallait aborder d'urgence. Les travaux d'analyse et la formation de consensus de la CNUCED pouvaient contribuer aux processus économiques mondiaux, dont les négociations commerciales multilatérales et la suite à donner à la Conférence sur le financement du développement, en vue d'assurer une plus grande clarté et un meilleur équilibre. Ses travaux d'analyse prospective et ses démarches novatrices à l'égard des problèmes mondiaux reposaient sur une tradition d'excellence et confirmaient que la CNUCED était une source d'idées et d'information pour les pays en développement. Il était nécessaire de rétablir la position de la CNUCED après le récent affaiblissement de son rôle et de sa visibilité. Cela exigeait un engagement plus important d'organismes de recherche privés, universitaires et publics, afin de remettre en cause les conceptions généralement admises lorsque cela était nécessaire. Le secrétariat devrait encore accroître son intégrité intellectuelle, son excellence et son indépendance. La CNUCED devait également aider les pays en développement à renforcer leurs structures institutionnelles et à mettre en place un cadre qui garantisse que les politiques et les actions liées au commerce maximisent les avancées en matière de développement et contribuent à l'élimination de la pauvreté. Elle pouvait également aider à comprendre la capacité des pays d'absorber l'aide et les investissements, afin de créer un cercle vertueux de production.

76. Une délégation a attiré l'attention sur l'effritement de la marge d'action qui résultait de l'unilatéralisme et du recours à la menace de l'utilisation de mesures commerciales coercitives par certains pays à l'encontre d'autres. La CNUCED devrait étudier les effets de ces politiques coercitives et en tirer des enseignements afin de contribuer à éviter les actions arbitraires.

CHAPITRE IV

LA CNUCED, LE PROCESSUS DE RÉFORME DE L'ONU ET LE DÉVELOPPEMENT (Sous-thème 3)

Principaux intervenants

77. **S. E. M^{me} Faiyza Abou El Naga, Ministre de la coopération internationale pour le développement de l'Égypte**, a insisté sur le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies face aux enjeux mondiaux. Le monde avait changé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, mais les principes de la Charte des Nations Unies conservaient leur pertinence. L'ONU s'efforçait à juste titre de s'adapter au monde d'aujourd'hui, mais cette réforme ne devait pas compromettre son rôle vital en matière de développement. L'Organisation devait continuer d'être utile aux États membres en développement. De fait, la réforme de l'ONU devait encourager une plus grande prise en compte des questions de développement, s'agissant en particulier de la réalisation de l'Objectif 8 de la Déclaration du Millénaire, à savoir créer un partenariat mondial pour le développement. La coopération pour le développement entre les institutions des Nations Unies devait être renforcée sans sacrifier les avantages de la spécialisation et l'expérience acquise par chaque institution. Il était essentiel que le processus de réforme soit inclusif. Devaient y participer non seulement les pays en développement, mais aussi le secteur privé – principal moteur de la croissance économique – et les organisations de la société civile. À cet égard, l'ONU avait notamment pour importante fonction de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. La réforme devait aussi être axée sur une réelle appropriation nationale des politiques de développement.

78. La Ministre a souligné que le processus de réforme devait rendre l'ONU plus forte et plus assurée de son rôle en vertu de la Charte. Cela signifiait une organisation mieux financée, rationalisée dans sa structure et son administration, et davantage capable de répondre aux crises humanitaires.

79. Dans ce contexte, la CNUCED devait continuer d'évoluer pour répondre aux besoins actuels et futurs des pays en développement. À cette fin, elle devait se positionner en tant qu'institution chef de file au sein du système des Nations Unies sur de nouveaux thèmes tels que l'aide pour le commerce, la compétitivité des entreprises et l'investissement pour le développement; elle devait aussi se positionner de façon stratégique en tant que seul organisme des Nations Unies pouvant proposer une vue globale de l'économie mondiale dans une optique de développement, ayant pour objectif d'élargir la marge d'action dont les pays en développement avaient besoin pour relever les défis d'aujourd'hui. La CNUCED devait remodeler les partenariats lancés à São Paulo, en particulier dans le secteur des produits de base, et donner une plus grande place à la société civile et au secteur privé dans ses propres processus.

80. Les recommandations du Groupe de personnalités contenaient quelques suggestions intéressantes, s'agissant en particulier des changements proposés pour les conférences et les commissions de la CNUCED, ainsi que pour les délibérations du Conseil du commerce et du développement. Cela devrait conduire à renforcer la formation de consensus, ce qui donnerait à la CNUCED plus d'autorité pour influencer sur les débats consacrés au développement. Il fallait aussi beaucoup réfléchir à ce qui pouvait être fait pour accroître la pertinence de la contribution

de la CNUCED aux principaux organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale. Il était utile de penser en termes d'«échelle d'accords intergouvernementaux», le haut de l'échelle consistant en obligations contractuelles, et le bas en résumés du Président. La pertinence des délibérations à la CNUCED serait directement proportionnelle à la position sur cette échelle. Grâce à sa composition universelle et à son large mandat, la CNUCED devait pouvoir aller au-delà de la formation de consensus non contractuels. Il devait y avoir volonté et engagement de passer des discours à l'action sur le terrain.

81. À cette fin, la CNUCED avait besoin d'une véritable volonté politique de la part de ses États membres. Parallèlement au renforcement de l'engagement politique du Groupe des 77, les partenaires de développement devaient travailler avec les pays en développement dans l'intérêt de tous. Le critère ultime pour la CNUCED serait d'apporter des améliorations effectives sur le terrain, et l'accent récemment mis par le Secrétaire général de la CNUCED sur le renforcement des capacités était un pas dans la bonne direction.

82. **S. E. M. Fisseha Yimer, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève**, a dit que le processus de réforme était sans fin. Toutefois, la réforme ne devait pas être considérée comme une fin en soi; c'était un moyen de parvenir à un objectif défini. Dans ce contexte, il a souligné le rôle important que les institutions jouaient dans les processus de développement. La réforme de l'ONU – et en particulier de la CNUCED – devait conduire à une redynamisation de la pertinence et des compétences des institutions des Nations Unies, de façon qu'elles deviennent plus efficaces. La réforme de l'ONU ne devait pas être un moyen de réduire les ressources et les mandats. Renouvelant son mandat tous les quatre ans lors de ses conférences quadriennales, la CNUCED connaissait des changements réguliers. Toutefois, le mécanisme intergouvernemental avait bel et bien besoin de quelques ajustements. La fonction de formation de consensus devait aller au-delà de décisions inoffensives qui ne seraient jamais appliquées pour viser à des conclusions concrètes pouvant avoir des incidences sur le terrain.

83. Le représentant a souligné l'importance de conditions équitables pour créer des partenariats efficaces pour le développement, et le rôle de la CNUCED en matière de renforcement des capacités institutionnelles et techniques à cet égard était important. La valeur des travaux d'analyse de la CNUCED a également été mise en avant. La CNUCED était la seule institution à pouvoir offrir une vision claire et intégrée de la complexité du processus de développement. Dans ce contexte, il était essentiel d'examiner les recommandations du Groupe de personnalités visant à créer de meilleures synergies entre analyse et action dans les pays en développement. Ces recommandations pouvaient aussi aider à intégrer l'approche globale de la CNUCED dans les activités d'autres institutions des Nations Unies, tout en évitant les chevauchements d'activités et les doublons institutionnels.

84. Concernant l'assistance technique, la CNUCED devait intensifier ses programmes de renforcement des capacités en prévoyant des ressources suffisantes et appropriées et en travaillant étroitement avec les bénéficiaires de façon que les programmes reposent sur une évaluation minutieuse des besoins et des priorités au niveau local. Elle devrait également jouer un rôle important dans l'élaboration, les modalités opérationnelles et les incidences globales de l'initiative concernant «L'aide pour le commerce».

Déclarations

85. Le représentant de l'**Argentine**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la CNUCED avait un rôle fondamental, stratégique à jouer dans la promotion du dialogue et de l'échange d'idées sur le commerce et le développement, en tant qu'instance vouée à la formation de consensus. De plus, elle pouvait contribuer aux processus de négociation par des réunions et des activités qui encourageaient un débat prospectif. Le débat d'orientation de haut niveau montrait à l'évidence que la CNUCED restait une instance de débat caractérisée par son intégrité et son indépendance intellectuelles. Il montrait également qu'elle était capable d'exprimer une vision ample et complexe du commerce et du développement. Le Groupe latino-américain et caraïbe s'efforcerait de préserver le rôle de la CNUCED en tant qu'instance unique pour un traitement global des problèmes que rencontraient les pays en développement, ainsi que d'enrichir la préparation de la douzième session de la Conférence.

86. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné la nécessité d'un dialogue revitalisé à la CNUCED sur la mondialisation, le commerce des produits de base et le développement. Concernant le commerce des produits de base, les récentes tendances du marché avaient une fois de plus mis en lumière les interactions critiques entre le commerce des produits de base et les perspectives de développement, la réduction de la pauvreté, et la paix et la sécurité internationales. Ce n'était que par le dialogue international et la coopération que les problèmes relatifs au commerce des produits de base pourraient être traités de façon que tous, pays consommateurs et pays producteurs, soient gagnants.

87. Le commerce des produits primaires, agricoles et minéraux, était d'une importance fondamentale pour les pays exportateurs et les pays importateurs. Les pays industrialisés et les pays en voie d'industrialisation rapide avaient besoin d'un accès prévisible et sûr, par le biais du commerce, à des approvisionnements à long terme en minéraux et en métaux. Ils avaient également besoin de matières brutes agricoles et de denrées alimentaires pour alimenter leur croissance industrielle et répondre à la demande de consommation de leur population, en fonction de niveaux de vie élevés ou croissants. Toutefois, malgré l'actuelle amélioration observée pour quelques produits de base par rapport à une tendance séculaire à la baisse des prix, la part de l'Afrique dans le commerce international continuait de diminuer, parallèlement au déclin persistant des prix, en valeur réelle, des denrées agricoles africaines. Il était donc essentiel pour l'Afrique que les questions relatives aux produits de base soient traitées de façon urgente et adéquate au niveau multilatéral. Dans ce contexte, l'Afrique et la communauté internationale devaient se saisir des grandes questions identifiées dans la Déclaration et le Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains, adoptés par les ministres du commerce des États membres de l'Union africaine en novembre 2005.

88. Les problèmes de commerce et de développement relatifs aux produits de base restaient aussi importants aujourd'hui qu'ils l'étaient 30 ans auparavant. Il fallait d'urgence recentrer les travaux à la CNUCED sur ces produits au cours de la période menant à la douzième session de la Conférence. Sous le thème «Mondialisation, commerce des produits de base et développement», la CNUCED pouvait apporter une importante contribution au règlement de ces problèmes à travers les trois grands domaines d'action de son mandat.

89. Le représentant du **Pakistan** a dit que, pour revitaliser la CNUCED, il fallait: préserver l'indépendance intellectuelle de la CNUCED dans ses travaux de recherche et d'analyse;

renforcer l'orientation sur le développement; renforcer la formation de consensus, au moyen de résultats concrets et négociés; renforcer l'impact des activités consacrées à la recherche et l'analyse et à la formation de consensus en offrant des solutions pratiques, des choix de mesures, des codes de conduite et des instruments non contraignants; apporter des contributions de fond au suivi des grandes conférences de l'ONU; promouvoir la cohérence systémique en renforçant les interactions avec d'autres institutions de gouvernance économique mondiale; fournir une assistance technique correspondant aux besoins exprimés; contribuer à la coopération Sud-Sud; contribuer à l'élaboration de concepts axés sur le développement, comme la marge d'action, la responsabilité sociale des entreprises et la nouvelle géographie du commerce international; continuer de procéder à des évaluations de l'impact sur le développement des tendances récentes et de l'élaboration de normes; apporter des contributions de fond aux nouvelles initiatives mondiales comme l'initiative de l'aide pour le commerce; créer et entretenir des interactions avec d'autres organismes appartenant ou non au système des Nations Unies, aux niveaux régional et sous-régional; renforcer les travaux de recherche et d'analyse concernant des questions macroéconomiques comme la viabilité de l'endettement, le financement du développement et l'efficacité de l'aide; améliorer la diffusion des travaux de recherche et d'analyse, par exemple dans le cadre d'un dialogue annuel sur le développement qui aurait lieu à Genève; apporter des contributions de fond négociées aux travaux de l'Assemblée générale.

Résumé du Président

90. La discussion a mis en exergue l'importance de la CNUCED dans le contexte de la réforme de l'ONU. Cette réforme devrait être menée de manière à respecter les compétences de base de chaque organisme. La CNUCED, organe central du système des Nations Unies pour les questions interdépendantes du commerce, de l'investissement et du développement, devait poursuivre l'exécution de son mandat et de sa mission de base.

91. Le rôle fondamental joué par l'ONU dans le processus de développement a été souligné par un certain nombre de délégations. Une délégation a estimé que le programme de réformes du Secrétaire général mettait trop l'accent sur les problèmes de sécurité, plutôt que sur les activités mondiales pour le développement, qui devraient par ailleurs être envisagées dans un contexte plus large que celui des objectifs du Millénaire pour le développement.

92. Cependant, les représentants ont noté que le mandat de la CNUCED n'était pas mis en question. La réforme de l'ONU – et par extension celle de la CNUCED – visait non pas à réduire les activités relatives au développement, mais à revitaliser ces activités et à les rendre plus souples, efficaces et pertinentes au regard des besoins des pays en développement. C'était l'exécution des activités de développement qui devait évoluer, et non la mission de base.

93. La CNUCED renouvelait son mandat tous les quatre ans et les réunions intergouvernementales offraient encore d'autres occasions d'orienter ses travaux. Cela étant, l'efficacité des méthodes de la CNUCED soulevait des questions. Il fallait faire un meilleur usage de son avantage comparatif et de ses ressources, de manière à trouver des solutions concrètes aux problèmes concrets qui se posaient sur le terrain. À cet égard, un représentant a demandé que l'on procède à une évaluation de l'impact de l'assistance technique fournie par la CNUCED.

94. Plusieurs représentants ont dit qu'il fallait renforcer l'interconnexion entre les trois piliers de l'activité de la CNUCED et préserver la perspective de développement qui lui était propre ainsi que son approche intégrée du commerce, du développement et des questions connexes. Un représentant a estimé que la CNUCED était le seul organisme où les PMA pouvaient faire entendre leur voix. Alors que la CNUCED avait vu son rôle décroître quelque peu sur la scène internationale, les États membres souhaitaient qu'elle retrouve sa position. Ses travaux de recherche et d'analyse devaient continuer à offrir une perspective différente, à condition d'être pertinente et fondée. La CNUCED devait rester un lieu de discussion sur les questions de fond et rétablir le pouvoir du dialogue. Elle devait aussi renforcer son assistance technique et améliorer sa cohérence en termes de priorités stratégiques.

95. D'autres représentants ont dit que la CNUCED avait un rôle de premier plan à jouer dans le renforcement de la cohérence des processus économiques mondiaux et qu'elle devait contribuer à permettre aux pays en développement de lutter à armes égales avec les pays développés. Le domaine du commerce et du développement ne manquait certes pas d'acteurs, puisque d'autres organismes des Nations Unies s'y intéressaient, mais la CNUCED restait l'instance la plus compétente pour traiter de la perspective de développement. Le Secrétaire général de la CNUCED avait dit qu'un accord interinstitutions tel que celui recommandé par le Groupe de personnalités, était essentiel pour gérer l'empiètement d'autres organismes sur le mandat de la CNUCED. Les représentants devaient également réaffirmer l'importance qu'il y avait à préserver le mandat de la CNUCED concernant le développement lorsqu'ils traitaient avec leur gouvernement, à New York, et dans d'autres instances internationales.

96. Il était évident qu'il fallait réformer la CNUCED; le rapport du Groupe de personnalités contenait plusieurs recommandations importantes qui serviraient de base aux futures discussions intergouvernementales sur la question. C'était un rapport sans concession, qui devait être largement diffusé. Plusieurs représentants ont fait savoir que leur pays était disposé à débattre des recommandations formulées dans le rapport et ont demandé au secrétariat de donner son avis sur ces recommandations afin d'enrichir la discussion. Un représentant a dit que chaque recommandation devait faire l'objet d'un «audit dans une perspective de développement» afin d'évaluer l'utilité de la recommandation pour le renforcement de la mission de développement de la CNUCED. Dans ce contexte, il fallait un consensus intergouvernemental sur chaque recommandation. Les représentants ont aussi souligné, concernant les recommandations formulées dans le rapport, qu'un autre rapport consacré à la réforme de la CNUCED avait été élaboré par le Centre Sud et qu'il fallait aussi en tenir compte dans les discussions à venir.

97. L'un des orateurs principaux a fait remarquer que, pour que la réforme de la CNUCED soit un succès, il fallait croire en l'institution et la soutenir, et reconnaître ses réussites. La CNUCED avait contribué de manière historique à faire progresser le discours mondial sur le développement. Un engagement positif entre les pays en développement et leurs partenaires de développement démontrerait la volonté politique de tous. Une fois de plus, les représentants ont salué le courage dont avait fait montre le Secrétaire général de la CNUCED en lançant ce processus et lui ont exprimé leur confiance.

98. Concernant la formation de consensus, le mécanisme intergouvernemental devait permettre un échange d'idées franc qui déboucherait sur des résultats stratégiques, le but étant d'avoir une réelle influence sur les débats politiques de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que sur la suite donnée aux grandes conférences internationales sur le

développement. La CNUCED devait jouer un rôle de catalyseur pour les travaux sur le développement, y compris dans d'autres instances. Les États membres devaient veiller à créer des synergies entre les trois niveaux du mécanisme intergouvernemental – réunions d'experts, commissions et Conseil du commerce et du développement – pour parvenir à cet objectif. En outre, le travail de la CNUCED devait être enrichi par une interaction accrue avec la société civile et le secteur privé.

99. Plusieurs représentants ont souhaité que les conclusions concertées de l'examen à mi-parcours fournissent des orientations claires sur les travaux à entreprendre avant la douzième session de la Conférence et contribuent à la préparation des thèmes qui y seraient abordés. Un représentant a dit juger encourageant que, pendant l'examen à mi-parcours, les orateurs aient appuyé le mandat de la CNUCED concernant le financement et aient suggéré qu'il fallait lui donner un nouveau souffle, notamment en traitant, dans le cadre des travaux de la CNUCED, de la question de l'architecture financière internationale et du potentiel que présentaient pour le développement les envois de fonds des migrants et l'épargne intérieure. Un autre représentant a dit que la CNUCED devait répondre au défi de l'interdépendance économique. Sa contribution à la reprise des négociations du Cycle de Doha et à l'initiative de l'aide pour le commerce aiderait les pays à mieux tirer parti de la mondialisation tout en en réduisant le coût.

100. Un représentant a dit que les PMA, en particulier en Afrique, semblaient avoir été abandonnés sur le bord du chemin. Par exemple, la tragédie des réfugiés et de l'immigration clandestine était rarement évoquée, comme si les personnes concernées vivaient sur une autre planète. Comment les PMA pouvaient-ils sensibiliser la communauté internationale à ces problèmes et l'inciter à les aider à trouver des solutions? L'un des orateurs principaux a souligné que cette question était au cœur du débat sur la réforme de la CNUCED et de l'ONU. La cause essentielle de la pauvreté et du désespoir qui provoquait les mouvements de population était l'absence de développement intégré, de travail décent et de perspectives. Les PMA ne pouvaient pas prendre le parti de la libéralisation si on ne les aidait pas à faire face à ses conséquences. Si les lois interdisant l'immigration clandestine montraient que cette question touchait aussi les pays développés, elles ne suffiraient pas à atténuer le problème. L'initiative de l'aide pour le commerce semblait être un bon moyen de lutter contre les problèmes de la mondialisation. La CNUCED pourrait aider les pays en développement à tirer le meilleur parti possible de la mondialisation en leur donnant les moyens de développer leurs capacités, leurs ressources humaines et leurs compétences. Les pays en développement comme les pays développés avaient tout à y gagner.

101. Un représentant a dit que les discussions portant sur la réforme de la CNUCED devaient aussi traiter de l'organisation des réunions. En effet, il fallait éviter que les futures réunions intergouvernementales coïncident avec d'autres réunions organisées à Genève, afin de garantir une meilleure participation.

Annexe I

PARTICIPATION

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session:

Afghanistan	Équateur	Luxembourg
Afrique du Sud	Espagne	Madagascar
Albanie	Estonie	Malaisie
Algérie	États-Unis d'Amérique	Mali
Allemagne	Éthiopie	Maroc
Angola	Fédération de Russie	Maurice
Arabie saoudite	Finlande	Mauritanie
Argentine	France	Mexique
Australie	Gabon	Moldova
Autriche	Géorgie	Mozambique
Azerbaïdjan	Ghana	Myanmar
Bahreïn	Grèce	Népal
Bangladesh	Guatemala	Nicaragua
Barbade	Guinée	Nigéria
Bélarus	Haïti	Norvège
Belgique	Honduras	Oman
Bénin	Hongrie	Ouganda
Bolivie	Inde	Pakistan
Botswana	Indonésie	Paraguay
Brésil	Iran (République islamique d')	Pays-Bas
Bulgarie	Iraq	Pérou
Burkina Faso	Irlande	Philippines
Cameroun	Israël	Pologne
Canada	Italie	Portugal
Chili	Jamahiriya arabe libyenne	République arabe syrienne
Chine	Jamaïque	République de Corée
Colombie	Japon	République démocratique du Congo
Côte d'Ivoire	Jordanie	République dominicaine
Croatie	Kenya	République tchèque
Cuba	Koweït	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Lesotho	Roumanie
El Salvador	Lituanie	

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Slovénie	Turquie
Sénégal	Soudan	Ukraine
Serbie	Sri Lanka	Uruguay
Seychelles	Suède	Venezuela
Singapour	Suisse	Viet Nam
Slovaquie	Tchad	Yémen
	Thaïlande	Zambie
	Trinité-et-Tobago	Zimbabwe

2. Des représentants des autres États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Conseil, ont participé à la session:

Bosnie-Herzégovine	Swaziland
Cambodge	Timor-Leste
Rwanda	Tonga
Saint-Siège	Vanuatu

3. L'observateur de la Palestine était représenté à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Agence de coopération et d'information pour le commerce international

Association européenne de libre-échange

Centre Sud

Communauté européenne

Fonds commun pour les produits de base

Groupe d'étude internationale sur le jute

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Ligue des États arabes

Organisation afro-asiatique pour le développement durable

Organisation internationale de la francophonie

Union africaine.

5. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Centre du commerce international

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique pour l'Afrique.

6. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation mondiale du commerce.

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Centre international de commerce et de développement durable

Réseau du tiers monde.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

TD/B(S-XXIII)/1	Ordre du jour provisoire
TD/B(S-XXIII)/2	Application du Consensus de São Paulo
TD/B(S-XXIII)/2/Add.1	Application du Consensus de São Paulo, annexe I: Leçons tirées de l'expérience
TD/B(S-XXIII)/2/Add.2	Implementation of the São Paulo Consensus, Annex II: Detailed activities
TD/B(S-XXIII)/3	Renforcement des trois piliers de la CNUCED
TD/B(S-XXIII)/4	Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la première partie de sa vingt-troisième session extraordinaire
TD/B(S-XXIII)/5	Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la deuxième partie de sa vingt-troisième session extraordinaire
TD/B(S-XXIII)/6	La CNUCED et le développement: l'action à mener
TD/B(S-XXIII)/7 (Vol. I)	Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la troisième partie de sa vingt-troisième session extraordinaire (examen à mi-parcours)
TD/B(S-XXIII)/INF.1	Liste des participants
TD/B(S-XXIII)/INF.2	Liste des participants
TD/B(S-XXIII)/L.1	Projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-troisième session extraordinaire
TD/B(S-XXIII)/L.2	Proposed outcome document of the second part of the UNCTAD XI Mid-term Review
TD/B(S-XXIII)/L.3 et Add.1	Projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur la deuxième partie de sa vingt-troisième session extraordinaire
TD/B(S-XXIII)/L.4	Renforcement des trois piliers de la CNUCED: texte final concerté
TD/B(S-XXIII)/L.5	UNCTAD, development and the way forward: Draft agreed outcome submitted by the Group of 77 and China
TD/B(S-XXIII)/L.6 et Add.1 à 3	Projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-troisième session extraordinaire
UNCTAD/IAOS/2005/6	La CNUCED à São Paulo et à Bangkok – Résultats et mandats
